

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

en date du 7 novembre 2019

Année scolaire 2019-2020

Séance n° 2

Présidence : Monsieur le Principal

Nombre de membres présents titulaires : 21 Quorum : 13

Nombre de membres présents suppléants : /

Membres absents excusés :

Mme SCHMITT Nathalie, Représentant du Conseil Départemental
M. GIROUD Claude, Représentant du Conseil Départemental
M. MACHADO-COELHO Carlos, Personnalité qualifiée DSDEN
Mme GILLET Colette, Représentant de la Communauté de Communes
M. VALET Jean-Pierre, Agent Comptable

Membres invités :

Mme ROUSSEL Joséfa, Représentant Personnel Education et Surveillance – membre suppléant
Mme AGUETTAZ Ludivine, Représentant des Parents d'Elèves – membre suppléant
Mme WESTRELIN Fabienne, Représentant des Parents d'Elèves – membre suppléant
Mme MICHEL Emma, Représentant des Elèves – membre suppléant

Date de convocation : 18 octobre 2019

**Compte rendu du Conseil d'Administration n° 2
en date du 7 novembre 2019**

Ordre du jour:

Désignation du secrétaire de séance
Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 26 septembre 2019
Adoption de l'ordre du jour et inscription des questions diverses

A - ACTION EDUCATIVE

- Nouvelle composition du conseil d'administration
- Installation du conseil d'administration
- Règlement intérieur du conseil d'administration
- Installation de la commission permanente
- Installation du conseil de discipline
- Installation de la Commission éducative
- Installation du conseil Hygiène et sécurité
- Installation du C.E.S.C.

B - ORGANISATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE

- 1 - Décision budgétaire modificative
- 2 - Bilan financier des voyages Espagne / Italie / Orpierre

C - FONCTIONNEMENT

- 1 - Barème d'attribution du Fonds Social
- 2 - Bilan de l'AS
- 3 - Retour des engagements élèves et des élections
- 4 - Contrats et conventions

D - QUESTIONS DIVERSES

Mme PEIGNELIN, représentant parents d'élèves, accepte d'être secrétaire de séance.

M. PLASSE informe les membres du Conseil d'Administration qu'il souhaite ajouter deux points aux questions diverses : un point concernant la cérémonie du 11 novembre et un rappel concernant une conférence sur le cyber-harcèlement.

Le Principal met au vote l'approbation de l'ordre du jour à tous les membres du C.A.

Vote : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions ou refus de vote : 0

L'ordre du jour est adopté.

A – ACTION EDUCATIVE

M. Plasse accueille les nouveaux membres du Conseil d'Administration. Il rappelle comment doit fonctionner cette assemblée délibérante qui assure le fonctionnement démocratique du collège.

Le C.A. se réunira au moins 3 fois pendant l'année scolaire, avec une quatrième rencontre en septembre.

Le budget sera voté lors du prochain CA du 28 novembre.

M. Plasse fait lecture du règlement intérieur du Conseil d'Administration, et met au vote son approbation. Aucune remarque n'est faite par les membres du C.A.

Vote : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions ou refus de vote : 0

Le règlement intérieur du CA est adopté.

Suite à l'élection des nouveaux membres du Conseil d'Administration, il est nécessaire d'installer les différentes commissions. *Tableaux des diverses commissions en annexe.*

- La commission permanente se réunit sur convocation; la première commission aura lieu mi-janvier.
- Le conseil de discipline se réunit uniquement en cas de besoin.
- La commission éducative se réunit avec l'équipe pédagogique de l'élève concerné.
- Le CESC se réunit deux fois dans l'année : une première rencontre aura lieu en janvier pour faire un point d'étape sur l'année scolaire. La seconde réunion a lieu en juin pour faire un bilan de l'année et discuter des projets pour l'année suivante.
- La commission restauration est un temps d'échange avec les élèves. La première réunion permet de répondre à certains questionnements des élèves sur les choix effectués pour la restauration; c'est également le moment où les élèves composent le menu de Noël. Une deuxième rencontre peut avoir lieu au besoin dans l'année pour mettre en place des projets spécifiques, comme le projet de réduction des déchets par exemple.

B - ORGANISATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

1. Décision Budgétaire Modificative (DBM)

M. Reymond-Laruina, gestionnaire, soumet une Décision Budgétaire Modificative au vote du Conseil d'Administration. Il est nécessaire de réattribuer 6 000 € du fonds de roulement du collège pour payer des dépenses non prévues au budget initial.

Les dépenses à couvrir sont les suivantes :

- 3 000 € : frais d'électricité,
- 1 500 € : frais de gaz,
- 1 000 € : achat de fournitures pour des travaux divers,
- 500 € : achat de petites fournitures pour finir l'année.

L'augmentation des tarifs de gaz et d'électricité a été plus importante qu'anticipée initialement.

2. Bilan financier des voyages : Espagne, Italie et Orpierre

M. Reymond-Laruina pensait pouvoir soumettre au vote du C. A. le bilan financier définitif des voyages en Espagne et en Italie. Or ces voyages sont trop récents, et toutes les factures n'ont pas encore été reçues.

Ce vote est donc reporté à un prochain C.A.

Concernant le voyage à Orpierre, il est nécessaire d'effectuer un ajustement sur la répartition des recettes. La somme de 163,00 €, correspondant à la part d'une famille d'une élève qui n'a pas pu participer au voyage car blessée, est à soustraire du montant de participation des familles et à ajouter à la ligne subvention du département.

Au final, le budget en recettes s'établit comme suit :

- Participation des familles : 3774,00 € répartis comme suit sur la base de 17 élèves : participation facultative de 222.00 € par élève

- Participation du FSE : 375,00 € auxquels viennent s'ajouter la somme de 630.00 € récoltés sur des actions menées par les élèves.

-Participation de 363.00 € du Département de la Savoie sur la subvention de fonctionnement de la section escalade.

- Participation du collège : 1243.41 € couvrant la part des accompagnateurs

Vote : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions ou refus de vote : 0

Le budget définitif du voyage à Orpierre est adopté.

C - FONCTIONNEMENT

1. Barème d'attribution du fonds social

M. Reymond-Laruina soumet au vote le fonctionnement de la commission fonds social et la proposition de barème d'attribution du fonds social.

Les aides financières concernent en grande majorité la ½ pension, les voyages scolaires ainsi que des aides à la scolarité.

Il commence par informer les membres du C.A. que les dossiers de demande d'aide ont été revus dans un souci de simplification afin de faciliter l'accès à ces aides pour les familles dans le besoin.

Les seules pièces requises pour effectuer une demande sont dorénavant le quotient familial et l'avis d'imposition le plus récent.

En cas de changement de situation suite à une perte de revenus, des demandes peuvent être transmises en cours d'année après présentation d'un justificatif datant de moins de 3 mois.

M. Reymond-Laruina rappelle également que la vocation première du fonds social est d'apporter une aide pour couvrir les frais de restauration. La commission de fonds social peut être amenée à statuer sur des aides ponctuelles en cas de besoin.

Les barèmes d'attribution proposés pour la ½ pension sont les suivants :

- QF entre 0 et 400 : 60 à 95%,
- QF entre 401 et 600 : 40 à 60%,
- QF entre 601 et 750 : 20 à 40%,
- QF entre 751 et 900 : 10 à 20%.

D'autres aides peuvent être attribuées sur décision de la commission de fonds social. Ces aides peuvent couvrir jusqu'à 50% des frais des voyages scolaires (plafond maximum). Il peut également s'agir d'aide sur les fournitures scolaires, ou pour l'achat de vêtements par exemple dans des circonstances particulières comme l'incendie du logement d'un élève.

La commission est constituée comme suit :

- Chef d'établissement,
- Gestionnaire,

- CPE,
- Assistante sociale.

90% des demandes reçues l'année dernière sont venues de familles en très grande difficulté.

M. Reymond-Laruina rappelle que les crédits disponibles au collège pour le fonds social sont assez élevés et permettent de répondre positivement à toutes les demandes. Il demande aux membres du CA de ne pas hésiter à faire passer le message aux familles qui seraient dans le besoin et qui n'oseraient pas déposer un dossier de demande d'aide financière.

On compte actuellement 62 élèves boursiers au collège, dont 6 familles qui bénéficient du taux maximum couvrant la totalité des frais de ½ pension. Une quarantaine d'élèves bénéficient d'une aide autour de 105 € / an.

Depuis 2006, on constate une augmentation du nombre de familles en difficulté au collège.

À la question des parents qui s'interrogent sur le fait de plafonner la participation aux voyages à hauteur de 50% alors que des fonds sont disponibles, M. Reymond-Laruina rappelle que le collège suit les recommandations qui spécifient que l'aide doit porter majoritairement sur la restauration. M. Plasse précise également que toutes les familles qui refusent la participation de leur enfant à un voyage scolaires sont systématiquement appelées et aidées financièrement si la cause du refus est d'ordre financière. Aucun élève n'a été dans l'impossibilité de participer à un voyage scolaire pour raisons financières.

Vote : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions ou refus de vote : 0

Le fonctionnement de la commission fonds social et le barème d'attribution sont adoptés.

2. Bilan de l'Association Sportive

Mme Mandray, professeur d'EPS, présente un bilan très positif de l'AS. 148 élèves sont adhérents cette année, et entre 60 et 80 élèves sont accueillis chaque mercredi. La fréquentation est importante mais l'organisation en plusieurs groupes permet d'accepter tout le monde.

Les élèves sont globalement présents pendant toute l'année scolaire, et sont également fidèles d'une année sur l'autre.

La tombola organisée une année sur deux permet de financer les coûts importants associés aux transports et de proposer des sorties à moindre coût aux élèves adhérents :

- Une sortie de ski de piste courant mars (sans doute à Courchevel cette année),
- Une sortie accrobranche en fin d'année,
- Une sortie à un match de hand-ball (proposée également aux non-adhérents quand il reste des places).

3. Retour des engagements élèves et des élections

Mme Peyrin, CPE, informe le Conseil d'Administration qu'une semaine de la démocratie scolaire a été instaurée pour mettre en place une ambiance électorale courant octobre, et mobiliser les élèves autour des différentes élections.

- Conseil d'administration : 4 élèves ont été élus au CA. On remercie les 3 élèves présents ce soir : Maïa Bourgoïn, Emma Michel et Mathieu Barbirati.
- Conseil de la Vie Collégienne : beaucoup de volontaires en 6^{ème} et 5^{ème}. Mme Peyrin a donc revu la répartition habituelle qui comptait une plus grande participation des 4^{ème} et des 3^{ème}. Cette année, on compte 3 élus de chaque niveau.
- Conseil Départemental Jeune : élection de Zoé Beynet, élève de 4^{ème}. L'année prochaine, ce poste sera proposé aux élèves de 5^{ème}.
- Éco-délégués : le collège n'a pas reçu de directives précises concernant le rôle de ces délégués. Le collège a pu compter sur 6 élèves volontaires pour tenir ce rôle cette année.

4. Contrats et conventions

Dispositif classe relais

M. Plasse informe le CA qu'il souhaite pouvoir, le cas échéant, bénéficier des services de la classe relais du collège de Bissy. Pour cela, il présente la convention qui lie l'établissement au collège de Bissy. Il rappelle que 2 élèves ont bénéficié de cette classe relais l'année dernière. Mme Peyrin est désignée comme personnel référent au collège sur cette classe relais.

Vote : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions ou refus de vote : 0

La convention concernant la classe relais est adoptée.

SESA : Convention avec une école d'infirmière

Une convention par élève a été signée en mars dernier pour autoriser 5 élèves infirmières à intervenir au collège auprès des élèves de 6^{ème}. Cette intervention s'effectuera en trois temps, autour des dangers du numérique et de l'impact des écrans sur la santé des élèves.

Les 3 périodes d'intervention sont les suivantes :

- Du 4 au 8 novembre : enquête auprès des élèves et de leurs parents qui s'est très bien déroulée.
- Du 9 au 13 mars : réflexion sur l'action à mettre en place en partenariat avec le collège.
- Du 4 au 7 mai : mise en place de l'action auprès des élèves conjointement avec le personnel du collège.

M. Plasse rappelle que ce projet est encadré par le code de santé publique.

À la question des parents qui s'interrogent sur le choix du niveau de 6^{ème} uniquement, M. Plasse précise qu'il paraît important de rappeler les dangers des écrans aux élèves qui viennent tout juste d'acquérir des téléphones portables. Pour les niveaux 4^{ème} et 3^{ème}, le travail de prévention sur les dangers du numérique se situe plus au niveau des risques de cyberharcèlement, avec une intervention éducative en provenance de la gendarmerie.

Projet de la Conseillère Départementale Jeune élue l'année dernière

Mme Peyrin présente le projet proposé par Hélène Henrionnet, élève de 3^{ème}. Dans le cadre du travail effectué autour du sujet de l'égalité filles/garçons, une conférence va être organisée pour les élèves de 5^{ème} avec intervention de professionnels qui travaillent dans des métiers genrés, et qui justement ne respectent pas le genre habituellement associé à leur métier.

Mme Peyrin soumet également le projet de faire réaliser une fresque sur un des murs du collège (lieu encore à définir). Cette fresque présentera 3 temporalités :

- Les relations filles/garçons dans le passé,
- Les relations actuellement,
- Comment sera représentée cette égalité dans le futur.

Un travail de préparation aura lieu en classe d'art plastique avec Mme Bennegent, professeur d'arts plastiques, avant de mandater un graffeur pour réaliser la fresque.

Mme Peyrin demande au Conseil d'Administration un accord de principe pour la réalisation de ce projet.

Vote : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions ou refus de vote : 0

Le projet de la conseillère départementale jeune est adopté.

D - QUESTIONS DIVERSES

1. Cérémonie du 11 novembre

M. Plasse informe le CA de la participation de certains élèves du collège à la cérémonie du 11 novembre sur proposition de Mme Sion, acceptée par la mairie de Grésy. Cette participation poursuit le travail du devoir de mémoire effectué en collaboration avec la mairie depuis plusieurs années.

Les élèves liront un document proposé par Mme Sion, professeur d'histoire géographie, ainsi que le poème Le dormeur du Val. Ils chanteront également la Marseillaise.

M. Plasse invite les membres du C.A. à se joindre aux élèves pour cette commémoration.

2. Conférence : Comment lutter contre le cyber-harcèlement ?

M. Plasse rappelle la tenue d'une conférence au collège le 21 novembre à 18h30. Cette conférence est destinée aux parents d'élèves qui peuvent venir accompagnés de leurs enfants ainsi qu'aux personnels de l'établissement.

Information supplémentaire : M. Plasse signale la mise en place d'un compte Instagram du collège, accessible depuis le site web du collège. Les règles de fonctionnement sont strictes : les photos ne présentent aucun visage, et les commentaires sont désactivés.

L'objectif de ce compte Instagram est de permettre à tous de prendre connaissance de toutes les actions et projets menés au sein du collège.

La séance est levée à 19h30.

La secrétaire de séance
Cécile PEIGNELIN



Le Président du C.A.
Sylvain PLASSE